

Département de la Corrèze
COMMUNE DE LE PESCHER

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12
JUILLET 2022 A 20 H 30**

Présents : GALINON Éric – LAROCHE Vincent - DRÉON Sylvie – JOUVENEL Lamduan – LAROCHE Bernard – PARILLAUD Yoann - RATHONIE Méric

Absents : BROUSSOLLE Alain (procuration à PARILLAUD Yoann) - MARSALLON Olivier (procuration à LAROCHE Vincent) - MOREIRA Marissa – REYGNER Laure

Secrétaire de séance : DRÉON Sylvie

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, deux points, à savoir :

- Convention fauchage des accotements des voies communales et rurales et curage des fossés.
- Travaux de raccordement de la cabane de chasse. Demande de subvention.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

ORDRE DU JOUR :

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 24 mai 2022.

1-2022-34 : Convention avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en place d'une collecte de dons à l'occasion de la restauration de l'église.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibérations n° 2022-08 et n° 2022-30 du 18 janvier 2022 et du 24 mai 2022, il a été décidé d'entreprendre des travaux de restauration de l'église.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 29 604.00 € HT.

Le Conseil Départemental est sollicité pour une subvention représentant 25 % du montant des travaux sur l'accessibilité de l'église et 60 % sur le reste des travaux de rénovation.

La commune a également sollicité les aides de l'Etat à hauteur de 6 990.00 € pour l'accessibilité de l'église. Le montant forfaitaire de la subvention allouée est de 2 446.50 € soit 35 %.

Afin de compléter le dossier de financement de ce projet, il convient de lancer, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, une collecte de dons à destination des particuliers et des entreprises.

Les dons pouvant donner lieu à avois fiscaux dans les limites définies par la loi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De lancer une collecte de dons à destination des particuliers et des entreprises ;
- Désigne M. le Maire, référent pour la collecte de dons ;
- Autorise le Maire à signer la convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine.

- Autorise le règlement de la Fondation Du Patrimoine du forfait de 200 € pour les frais d'ouverture de dossier.

2-2022-35 : Décision modificative n°1 – virements de crédits budget Principal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide les virements de crédits ci-après :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
|----------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| Intitulés des comptes | Dépenses | | Recettes | |
| Subvention Conseil Départemental | | | Art. 1323-113 | 5 426.00 € |
| Subvention Conseil Départemental | | | Art. 1323-124 | 22 000.00 € |
| Subvention DETR | | | Art. 1341-103 | 2 446.50 € |
| Subvention DETR | | | Art. 1341-114 | 40 000.00 € |
| Emprunt | | | Art. 1641 | - 69 872.50 € |
| | TOTAL | 0.00 € | TOTAL | 0.00 € |

3-2022-36 : Rénovation énergétique de la salle polyvalente. Demandes de subventions.

Vu la circulaire préfectorale du 1^{er} décembre 2020 relative au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe que la commune de LE PESCHER souhaite poser des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente afin de renforcer l'autonomie énergétique du bâtiment par des énergies renouvelables.

La commune a déjà réalisé un devis auprès de l'entreprise « FAURIE ELECTRICITE » pour le chiffrage. Le coût prévisionnel est estimé à 39 370.00 € HT.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de poser des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente pour renforcer l'autonomie énergétique du bâtiment par des énergies renouvelables.
- Sollicite les aides de l'Etat au titre du plan de relance, et celles du département,
- Adopte le plan de financement suivant :

| | |
|--|-------------|
| ➤ Subvention Etat – PLAN DE RELANCE : | 10 590.00 € |
| ➤ Subvention Département au taux de 30 % : | 11 811.00 € |
| ➤ Autofinancement : | 16 969.00 € |

Total : 39 370.00 €

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

4-2022-37 : Convention fauchage des accotements des voies communales et rurales et curage des fossés.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention pour l'année 2022 établie par la commune de Beynat relative à la mise à disposition de personnel et de matériel pour le fauchage des accotements des voies communales et rurales et le curage des fossés de la commune du Pescher. Cette prestation sera facturée pour la somme forfaitaire annuelle de 4 500.00 € pour les travaux de fauchage et de curage des fossés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

5-2022-38 : Finances locales – Décisions budgétaires : clôture du budget annexe Lotissement Le Chant des Oiseaux.

Vu le code général des collectivités et notamment ses articles L. 224-1-1 à L. 224-2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2007 portant création du budget annexe Lotissement Le Chant des Oiseaux ;

Compte tenu de la vente de la dernière parcelle du lotissement Le Chant des Oiseaux en 2021 ;

Il est précisé que toutes les opérations comptables ainsi que l'imputation du déficit relatif au chemin communal transféré sur le budget principal de la commune ont été réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la clôture du budget annexe Lotissement Le Chant des Oiseaux,
- Dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6-2022-39 : Travaux de raccordement de la cabane de chasse. Demande de subvention.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société de chasse de LE PESCHER a fait une demande auprès de la mairie pour obtenir le raccordement en eau et électricité de la cabane de chasse qui se situe au lieu-dit de Coste-Laval.

La commune a déjà fait réaliser des devis auprès de l'entreprise « SAUR » et « ENEDIS » pour le chiffrage. Le coût prévisionnel total est estimé à 2 417.76 € HT.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de réaliser les travaux de raccordement d'eau et d'électricité pour la cabane de chasse
- Sollicite les aides du département,
- Adopte le plan de financement suivant :

| | |
|--|------------|
| ➤ Subvention Département au taux de 35 % : | 846.22 € |
| ➤ Autofinancement : | 1 571.54 € |

Total : 2 417.76 €

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Questions diverses.

Logement école.

Les locataires du logement au-dessus de l'école le libèrent le 31 juillet 2022.

Une annonce a été publiée sur le bon coin.

Des visites sont prévues samedi matin.

Réunion PLUi.

Lors de la dernière réunion de travail du 12 juillet 2022 sur le PLUi, une nouvelle carte a été remise à chaque commune pour validation.

Malgré les efforts fournis par les communes, il reste encore trop de surface constructible sur le territoire du Midi Corrèzien au vu des directives de l'Etat.

Inventaire Ouvrages d'art - Programme National Ponts CEREMA.

Dans le cadre du **Programme National Ponts**, un recensement sur les ouvrages d'art présents sur la commune et répondant aux critères imposés par le CEREMA doit être fait.

- **Critères de taille** : Ouverture >2 mètres au niveau de la travée pour les ponts et >2 mètres en hauteur pour les murs de soutènement entre le bas de l'ouvrage et le début de la voirie en amont.
- **Critères de domanialité** : Ouvrages se trouvant exclusivement sur de la voirie du domaine public de la commune, pas de chemin rural ni de départementale.

Les visites d'expertise des ouvrages d'art recensés, devraient commencer sur le département de la Corrèze d'ici quelques semaines.

La Grange aux Histoires.

L'inauguration de la « Grange aux Histoires » aura lieu le 1^{er} octobre 2022 en présence de l'écrivain Christian SIGNOL et divers autres auteurs de la Région.

Plaque Moulin.

Des devis vont être demandés pour la réalisation de la plaque commémorative suite à la donation du Moulin par Monsieur Gabriel CONDAMINE.

La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire : DRÉON Sylvie

Le Maire : Éric GALINON

